

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

En prison pour détention et consommation de chanvre indien

F.N
Mouila/Gabon

DEPUIS le 21 novembre dernier, une Gabonaise, Adiza Aboubakar (28 ans) est placée en détention à la prison centrale de Mouila pour présomption de consommation et détention de chanvre indien. Elle y a été placée par le parquet de la localité devant lequel elle a été présentée.

La jeune dame aurait été prise en flagrant délit d'achat de cette herbe interdite dans notre pays, au carrefour-Moussa. Plus précisément au carrefour Moussa dans le 2e arrondissement de la cité. Elle s'était rendue au mess de

l'armée, situé non loin de ce carrefour très fréquenté, pour satisfaire un besoin physiologique et rendre

visite à une de ses amies travaillant dans cette structure. Là-bas, elle aurait eu envie de fumer une cigarette. Mais le gérant de la structure n'en avait plus. Finalement, elle serait ressortie pour acheter "des bonbons" avec des dealers planqués dans les environs. A peine, elle aurait tiré "une bouffée" qu'elle

aurait été prise en flagrant délit par des éléments de l'antenne locale du B2. Selon les enquêteurs, elle aurait tenté d'avaler le produit prohibé. En vain. Puisqu'elle aurait fini par vomir ce qu'elle venait d'ingurgiter. Devant ces preuves accablantes, elle passe aux aveux. Non sans avoir indiqué à la presse, auparavant, que "je suis consommatrice de cannabis depuis longtemps, je reconnais ma faute, mais je ne peux plus m'en passer". Elle a été présentée devant le parquet qui l'a placée sous mandat de dépôt.

Selon les enquêteurs, Adiza pourrait faire partie d'un des réseaux de dealers qui écument la ville.

Selon les enquêteurs, Adiza pourrait faire partie d'un des réseaux de dealers qui écument la ville.

Selon les enquêteurs, Adiza pourrait faire partie d'un des réseaux de dealers qui écument la ville.

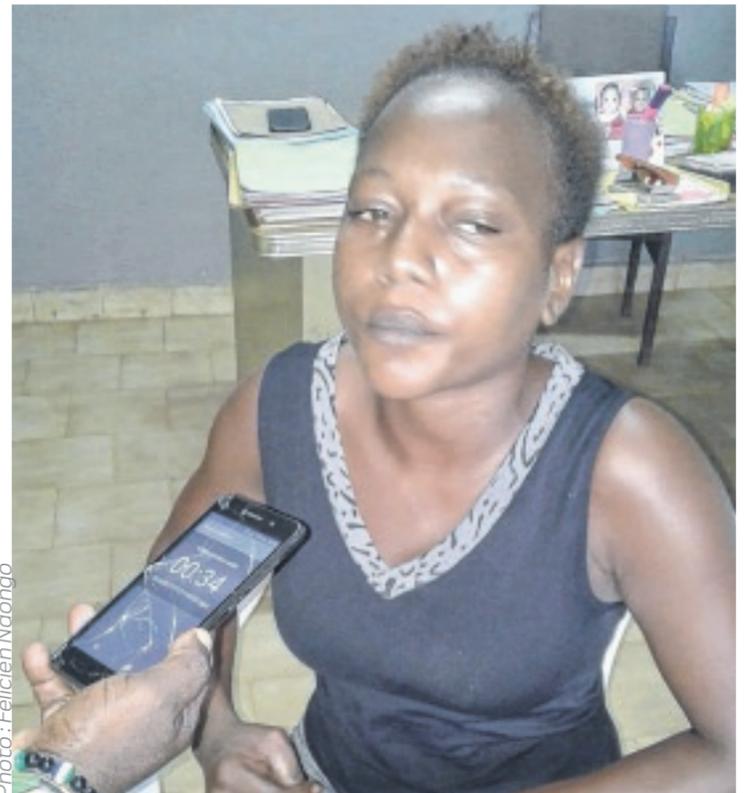


Photo: Felicien Ndongo

Adiza Aboubakar est poursuivie pour consommation et détention de chanvre indien.

Ntoum : pris avec du cannabis au poste de contrôle

Abel EYEGHE EKORE
Ntoum/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Ntoum a interpellé, le 22 novembre dernier, au poste de contrôle de Meyang, un Gabonais de 26 ans appelé Hans Jeffrey Goubicka Guinzombi, alias Pépé, avec 23 ballots de chanvre indien. Cet employé de la société forestière CBG, en provenance de la capitale gabonaise pour Mandji où il exerce, était à bord d'un véhicule de transport en commun. Il serait venu à Libreville expressément pour se ravitailler en chanvre indien, a-t-il expliqué aux agents de police, lors de son interpellation. "Je vends du chanvre indien aux employés de ma société à Mandji et aux autres personnes qui en demandent. Une fois par mois,



Photo: Abel Eyeghe

je viens à Libreville pour m'approvisionner", aurait-il expliqué. Les 23 ballots retrouvés dans son sac de voyage auraient une valeur marchande de 920 000 FCFA, a confié un officier de police judiciaire (OPJ). Après les procédures d'usage, l'infortuné a été présenté au parquet de Libreville, avant d'être placé sous mandat de dépôt le 29 novembre dernier par un juge d'instruction.

Deux maisons parties en fumée à Venez-Voir

AN
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier Venez-Voir, dans le troisième arrondissement de Libreville, ont eu le sommeil troublé par un incendie dans la nuit de jeudi 5 à vendredi 6 décembre 2019, vers deux heures du matin. Bilan: deux habitations parties en fumée. Propriétaire d'une des maisons consumées, dame Francine Mengue pense qu'un court-circuit est à l'origine de cet incendie.

Malgré la chaîne de solidarité qui s'est formée pour venir à bout des flammes, le logement de dame Mengue, qu'elle occupait avec sa petite famille, n'a pu être sauvé. Heureusement, son mari et elle ont réussi à mettre à



Photo: Adjaï Ntoutoume

Les dégâts causés par le feu à son passage.

temps les enfants à l'abri de la fournaise.

Le feu a non seulement détruit la maison occupée par le couple, mais également une habitation mitoyenne qui accueillait des locataires.

L'on a également appris que les sapeurs-pompiers ne seraient arrivés que vers quatre heures du matin, pour circonscrire les derniers foyers d'incendie qui menaçaient les maisons aux alentours.